

## Conditions de participation au jeu-concours

### 1. Organisateur

Le jeu-concours est organisé par la société Eugen Lägler GmbH (ci-après dénommé „l'organisateur“).

### 2. Conditions de participation

Sont autorisées à participer toutes les personnes physiques âgées de 18 ans et plus. Sont exclus de toute participation l'ensemble du personnel de la Société, les revendeurs, points de vente et partenaires de l'organisateur ainsi que leurs proches.

### 3. Participation

Pour participer au jeu-concours, les participants doivent envoyer à l'organisateur des vidéos et/ou des images montrant une machine LÄGLER ainsi que le sweat à **capuche ou le t-shirt „100 ans Eugen Lägler“** sur un chantier. Les vidéos et/ou images doivent être soumises au plus tard le **31/08/2025**. L'autorisation d'utiliser les contenus envoyés à des fins publicitaires et commerciales (voir point 4) est une condition préalable à la participation.

Note: Les participants peuvent également partager le matériel envoyé via leurs propres réseaux sociaux et créer un lien vers les profils officiels de la société Lägler.

### 4. Consentement à la publicité

En participant au jeu-concours, le participant accepte de recevoir des e-mails publicitaires et des newsletters de l'organisateur. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.

### 5. Dotation

Le gagnant recevra une ponceuse à bande LÄGLER de type **HUMMEL avec LED** (numéro d'article : 121.00.00.200 ou 122.00.00.200).

### 6. Sélection du gagnant

Le gagnant sera choisi sur la base du matériel soumis. Un jury interne de l'organisateur évaluera les soumissions selon les critères suivants :

- **Créativité** : Dans quelle mesure la représentation de la machine LÄGLER et du sweat à capuche est-elle originale ?
- **Qualité** : Dans quelle mesure le matériel photo ou vidéo est-il attrayant ?
- **Utilisation en pratique** : Le matériel montre-t-il la machine LÄGLER et le sweat à capuche de manière authentique dans le quotidien d'un chantier ?

Le jury décide selon son propre jugement du gagnant. Si plusieurs contributions exceptionnelles sont soumises, l'organisateur se réserve le droit de procéder à un tirage au sort pour déterminer le gagnant final.

### 7. Annonce du gagnant

La désignation du gagnant aura lieu le **15 septembre 2025**. Le gagnant sera contacté par téléphone et/ou par e-mail. Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de 14 jours, un nouveau gagnant sera désigné.

### 8. Protection des données

Les données collectées dans le cadre du jeu-concours seront utilisées uniquement pour la réalisation du concours ainsi que pour l'envoi d'e-mails publicitaires et de newsletters. Aucune donnée ne sera transmise à des tiers. Pour plus d'informations sur le traitement des données et la révocation du consentement, veuillez consulter notre politique de confidentialité (<https://www.laegler.com/fr/protection-des-donnees>).

### 9. Modifications des conditions de participation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les conditions de participation à tout moment ou d'annuler le jeu-concours si cela s'avère nécessaire pour des raisons juridiques ou organisationnelles.

### 10. Recours juridique

Tout recours juridique est exclu.